

**ACCCF****ASSEMBLEE GENERALE****EXTRAORDINAIRE**

PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU COMITE DIRECTEUR**du mardi 17 janvier 2023 en visioconférence**

Le Comité Directeur de l'ACCCF. s'est réuni en Assemblée Générale, le 17 janvier 2023 en visioconférence

Sont présent(e)s :

✚ Président général (Représentant auprès FFCC)	Michel RANDOING
✚ 1 ^{er} Vice-président (Commission internet)	Jean-Marie BOULANGER, (Réfèrent régions)
✚ 2 ^{ème} Vice-président	Jean-Claude MICHON-MALMASSARI, (Commission campings)
✚ Secrétaire générale	Marie-Françoise BOULANGER
✚ Trésorière générale	Véronique LEONARDON (pouvoir donné à J-M Boulanger)
✚ Trésorier général adjoint (comptes régions)	Bernard GERLIER
✚ Trésorière générale adjointe (comptes voyages)	Arlette ROY (Commission Assurances)
✚ Réfèrent régions	Yves PICAULT
✚ Référente régions	Edith BATTENTIER (membre coopté)
✚ Réfèrent régions	Alain EYNARD
✚ Commission Publicité	Pierre KAUDY
✚ Commission RGPD et Représentant auprès FFCC	Yves BINARD
✚ Gestionnaire camping Le Kerfalher	Vincent PENIGUEL

Absents excusés : Gestionnaire camping de Bernezac, Gérard SENTIS – Responsable de la Commission Voyages, Alain MAUGENDRE.

Les Président(e)s et Délégué(e)s de Région présent(e)s :

<u>AL :</u> Edith BATTENTIER Guy BIZEUL	<u>BAV :</u> Jean-Claude MICHON-M Jacqueline MICHON-M	<u>BFC :</u> Jean Claude HEINIS Christine DIETLIN
<u>CVDL :</u> Yves PICAULT Martine PIGEAT	<u>FAP :</u> Henri RUSZCZYNSKI	<u>IDF :</u> J-Marie BOULANGER Pierre KAUDY
<u>LAC :</u> Luc COEFFE	<u>LR-MP :</u> Yolande BERGER Guy BERGER	<u>NOR :</u> Véronique LEONARDON (Représentée)
<u>PACA :</u> Roger MACARIO	<u>PGCA :</u> Francis RIVAULT	<u>RA :</u> Alain EYNARD Gérard CULAT

Sont excusé(e)s : Région FAP Bernard DECARPENTRIE - Région LAC Danielle QUIRIN – Région NOR Chantal DORIN – Région PACA Bernard DELEFOSSE - Région PGCA Martial LAMADE.

Au total : Nombre d'inscrits : **32** – Nombre de Présents : **24** – Nombre de Représentés : **1** – Nombre de Votants : **25**

Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer. La Séance est ouverte à 17 H 15'.

(1 vote par personne et non, par fonction)

**PROCES VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ DIRECTEUR
du mardi 17 janvier 2023 en visioconférence**

ORDRE DU JOUR

1. **VALIDATION DU JUMELAGE DES RÉGIONS « LANGUEDOC-ROUSSILLON » ET « MIDI-PYRÉNÉES »**
2. **VALIDATION DU CONTRAT DE LOCATION DES EMPLACEMENTS « MOBIL-HOMES » SUR NOS CAMPINGS**

Il est 17 H 15', tous les membres du Comité Directeur présents sont bien connectés, notre président général, Michel RANDOING les remercie, puis soumet aux votes le premier point de l'ordre du jour, à savoir :

1. **VALIDATION DU JUMELAGE DES RÉGIONS « LANGUEDOC-ROUSSILLON » ET « MIDI-PYRÉNÉES »**

Aucune remarque à ce sujet. Nous passons aux votes.

Le Jumelage des régions « Languedoc-Roussillon » et « Midi-Pyrénées » est validé à l'unanimité. Suite à ce vote, notre club « ACCCF » compte douze régions qui sont aujourd'hui représentées et notre président général officialise le bon déroulement de cette Assemblée Générale.

Jean-Marie BOULANGER, responsable du site, demande qu'il y ait un budget d'alloué pour modifier le site en conséquence : ce point sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Bureau du Comité Directeur.

2. **VALIDATION DU CONTRAT DE LOCATION DES EMPLACEMENTS « MOBIL-HOMES » SUR NOS CAMPINGS**

a) Le contrat de location 2023 pour emplacement de mobil-homes fait l'objet d'une demande d'explication au sujet des conditions de location, dans la durée.

Après de nombreux échanges et propositions, dont celle de Luc COËFFE, qui consistait à la mise en place d'un moratoire 2023 dans lequel serait inclus un audit visant l'état de vétusté de chaque mobil-home, le président général, Michel RANDOING, propose que soit établi, par un avocat, un avenant au contrat 2023, qui apporterait les précisions suivantes, à savoir :

- ✓ **Chaque locataire de parcelle pour Mobil-Home pourra rester dans le camping le temps qu'il voudra à condition que son Mobil-Home soit en bon état, (dans le respect des lois en vigueur) qu'il s'acquitte chaque année du montant de la cotisation ACCCF, du montant de la location de parcelle et qu'il respecte les valeurs en usage dans notre association.**
- ✓ **En cas de changement de propriétaire (quelles qu'en soient les raisons) concernant un Mobil-Home de plus de vingt ans, le nouveau propriétaire sera dans l'obligation de quitter le terrain de camping.**
- ✓ **Toute demande de location de parcelle pour Mobil-Home sera soumise à l'approbation du BCD.**

La proposition d'avenant concernant les conditions de location ci-dessus est acceptée à l'unanimité.

PROCES VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ DIRECTEUR
du mardi 17 janvier 2023 en visioconférence

b) Gestion de l'électricité des Mobil-Homes :

Depuis quelques années chaque emplacement pour Mobil-Home est équipé d'un compteur électrique individuel.

Depuis cette installation, un forfait de 900 KW concernant la consommation d'électricité pour chaque Mobil-Home est pris en charge par l'Association, l'excédent étant facturé directement aux propriétaires concernés.

En raison du contexte mondial actuel, qui engendre des augmentations élevées du prix de l'énergie et donc de l'électricité, et dans un esprit d'équité entre tous les locataires, il a été décidé de supprimer ce forfait.

A compter du 01/01/2023, chaque locataire paiera le prix total de sa consommation d'électricité.

QUESTIONS DIVERSES

Il a été évoqué l'existence d'un Mobil-home appartenant à l'Association, sur le terrain « Le Domaine de Bernezac » ouvert à la location, malgré son ancienneté. Ceci a été confirmé par notre Président Général, qui explique avoir privilégié, dans un premier temps, le financement de travaux importants dans le camping pour le confort et la sécurité de tous.

Il est 18 H 30', notre président clôture l'assemblée générale extraordinaire.

Le Président Général



Michel RANDOING

La secrétaire Générale



Marie-Françoise BOULANGER